

COMMUNIQUE

Saison Piste 2018

Montigny-le-Bretonneux, le 22 Mars 2018

Suite au Bureau Exécutif du 15 Mars 2018, vous trouverez ci-dessous les points validés pour la discipline de la Piste :

Modification au règlement particulier des Championnats de France Masters Piste 2018:

ATTRIBUTION DES TITRES :

- Un titre sera décerné par catégorie (tranche d'âges de 5 ans) **si au moins 4 concurrents partants** (ou équipes pour les épreuves par équipes) dans cette catégorie
- Cas particulier pour les Femmes :
Afin de favoriser le développement de la pratique féminine Masters, un titre pourra être attribué dans une catégorie avec un minimum de **2 concurrentes** (ou équipes pour les épreuves par équipes) **partantes**.

Aucun regroupement ne sera fait pour l'attribution des titres.

Toutefois, des pelotons pourront être constitués de différentes catégories afin de rendre les courses attractives.

Modification de la réglementation Piste FFC:

Suite à la modification du règlement UCI avec effet au 05/03/2018, la réglementation fédérale piste a été mise à jour et sera mise en ligne sur le site de la FFC dans les prochains jours.

Points de Modification :

POURSUITE INDIVIDUELLE

Art. 3.2.075 Premier tour de compétition et finales :

En cas d'accident dans le premier demi-tour, la course est arrêtée. Elle est recommencée immédiatement par les 2 coureurs.

Premier tour de compétition :

Après le premier demi-tour la course ne peut être arrêtée. Un coureur victime d'un accident reconnu ou non aura la possibilité de prendre un nouveau départ seul contre-la-montre à la fin du premier tour de compétition. Son adversaire continue pour enregistrer son temps.

Les coureurs éliminés lors du premier tour de compétition sont classés en fonction des temps réalisés.

Finales :

En cas d'accident se produisant dans le premier demi-tour, la course est arrêtée et recommencée. Si un accident intervient avant le dernier kilomètre (500 mètres pour les Femmes Juniors et minimes cadettes) la course est interrompue et les coureurs repartent sur leur position dans un délai de 5 minutes maximum :

- le coureur de tête repart sur la ligne de son dernier passage au demi-tour
- l'autre coureur repart avant la ligne opposée à une distance calculée par le collègue des arbitres sur la base de son retard lors du dernier passage au demi-tour
- les coureurs parcourent la distance manquant à la distance totale au moment du dernier passage au demi-tour avant l'accident.

Le temps final est obtenu par addition des temps partiels.

~~Dans le dernier kilomètre (500 mètres pour les Femmes Juniors et minimes cadettes) : Si le coureur de tête est accidenté, le résultat est acquis et il est déclaré vainqueur. La vitesse moyenne réalisée au passage du dernier demi-tour permet de calculer le temps à lui attribuer.~~

Après le premier demi-tour aucun accident ne sera pris en considération. Le coureur victime d'un incident sera considéré battu dans les finales.

A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2500 clubs affiliés et près de 120 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Direction des Activités Sportives (DAS) :

Aude LEFORT – Coordinatrice Piste

a.lefort@ffc.fr / 01 81 88 09 34 - 06 99 17 86 72

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny-le-Bretonneux

www.ffc.fr

